Inf'Oderen

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL - MARS 2018

SOMMAIRE

P. 1 à 3	Vœux du maire
P. 4 à 5	Le CM en bref
P. 6 à 7	Compteur Linky
P. 8	Les prochains RDV du CMJ
P. 9	Ecole
P. 10	ODR'ANIM
P. 11	Repas des Aînés
P. 12	Résidents HLM 98 & 99 Grand' Rue Don du Sang
P. 13	Le Cercle Sainte Marie Musique ALSATIA
P.14	Armistice
P. 15	Collecte Solidaire Ateliers de prévention
P. 16	La forêt
P. 17	Réforme de la taxe d'habitation Enquête l'insee
P. 18	Festival CirkôMarkstein
P. 19	l'Armée de Terre recrute
P. 20	Etat civil 2017
P. 21	La rectte de Nanou
P. 22	Le jeu de Patrick
P. 23	Jeux pour enfants
P. 24	Réponses
P. 25	A vos plumes !
P. 26-27	Calendrier des manifestations
P. 28	Infos utiles

VŒUX DU MAIRE

Réception de Nouvel An le 6 janvier 2018

Bienvenue à Tous
C'est toujours un plaisir et un bonheur pour moi de vous présenter mes voeux à vous toutes et tous qui contribuez quotidiennement à bâtir notre village, et de saluer ainsi une nouvelle année 2018, avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun de vous, à vos familles, vos entreprises ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre village, avec une pensée particulière pour ceux qui sont le plus démunis, qui souffrent de maladie, de solitude et pour ceux qui nous ont quittés en 2017 (notre Ami Maire de Wildenstein J.J. GEWISS, les deux Jean-Marie NUSSBAUM et GEBEL, notre Diacre Jean-François Muller et sur le plan national Simone WEIL, Johnny Halliday et Jean d'Ormesson).

Aujourd'hui, notre responsabilité d'élu est de regarder notre avenir et celui de notre village en face. Nous devons, avec vous, imaginer des réponses qui préparent notre commune aux défis qui l'attendent.

Dans un monde qui est en totale mutation, il nous appartient d'éviter les dérives populistes, d'agir avec bon sens, dans l'intérêt général et dans l'esprit du vrai et du juste.

2017 a été marqué par :

- **Une année d'élections avec un nouveau Président, un nouveau parti politique, d'autres en déroute...,**
- **Certains dirigeants qui font peur et qui mettent la Paix en péril.**
- **Le terrorisme n'en finit pas de prendre notre civilisation pour cible et fait au passage des victimes innocentes.**
- **Le climat devient source d'inquiétudes et de réflexions**.
- **Le non aménagement de notre chère RN 66** qui reste toujours encombrée malgré une petite avancée au passage à niveau de Thann. Le dossier DUP a été définitivement retiré ; le Préfet a lancé trois réflexions, l'une sur l'amélioration du transport ferroviaire, une autre sur les moyens d'améliorer la circulation routière (co-voiturage, réduction du transit PL), et une troisième réflexion sur la recherche de solutions.
- **L'installation de deux Infirmières libérales, Mme ROYER et Mme JAEGER.**
- **La venue dn Ostéopathe en la personne de M. ANDRE-EGLER.**
- **L'installation d'une entreprise d'électricité générale M. MARGRAFF.**
- **L'installation d'une entreprise de peinture générale Mme RUFFIO.**
- **L'installation d'une unité de production de l'entreprise ELEVATOR ORTELLI dans les anciens bâtiments de GARHIN**
- **La première journée « citoyenne » était une réussite – elle sera reconduite le 26 Mai 2018**

NOTRE POPULATION : un recensement de la population nous annonce une baisse de 43 personnes soit -3,3 % - la population totale est de 1268 habitants.

Réalisations 2017 :

- **Accès PMR pour la Mairie et le cabinet médical.**
- **Remplacement de lampes classiques par des LED dans les rues Durrenbach, Gorth, Saint Nicolas, rue des Corbeaux.**

Nous avons profité du Plan d'Aide de l'Etat dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (transition écologique).

- **Accès PMR pour le cercle Sainte Marie.**
- **Rénovation intérieure de la salle multifonctions.**
- **Entretien et réparation du réseau d'eau pluviale.**
- **Remplacement de la vis d'alimentation de la chaufferie biomasse.**

Vœux du Maire (suite)

- **Remplacement du revêtement de sol d'une salle de classe.**
- **Réhabilitation et sécurisation de la mare au centre du village.**
- **Enrochement et nettoyage des berges du Hensbachruntz.**
- **Travaux d'été par les vacataires ».**
- **……. Et comme tous les ans, fleurissement et entretien des espaces verts**

Forêt : bilan de l'année – un budget équilibré de 13.700 €. Notre forêt souffre d'absence de régénération naturelle, nous devons avec les chasseurs retrouver le bon équilibre**.**

Markstein
La nouvelle STEP est opérationnelle
Etudes et réflexions pour la réhabilitation de la Maison d'Accueil et l'aménagement de stationnements pour les bus.
Une luge sur rail qui fonctionne bien
Un CirkôMarkstein qui a du succès

Urbanisme :
- Le PLUi, est arrêté depuis le 19 décembre 2017
- Transmis aux services de l'Etat et Associés
- Enquête publique entre Avril et Mai
- Devrait être opérationnel à compter de juin ou Juillet 2018 ??

Sapeurs-Pompiers :
Le regroupement fonctionne bien, reste à solutionner la construction de la nouvelle caserne qui est une réelle nécessité ; au CASDIS (où les finances sont aussi mises à rude épreuve) le dossier devrait être inscrit au prochain Plan (2018 -2024).

CMJ :
Elus pour deux ans, sous la houlette d'Armand Weiss, Joël Arnold, Nathalie MANTEZ et Patrick MARBACH, ils participent à la vie du village et font l'apprentissage de la vie en Collectivité, apprendrent à faire les bons choix, respecter les décisions «majoritaires » (démocratie), travailler pour «l'intérêt général »

Bienvenue aux nouveaux Oderinois
A qui je souhaite de pouvoir rapidement s'intégrer afin qu'ils puissent profiter de notre « richesse » villageoise. Nos associations vous attendent, n'hésitez pas à vous investir.

Accueillir de nouveaux habitants est une joie et un grand plaisir, et ce serait parfait si une partie de nos jeunes pouvaient rester dans notre charmant village.

Projets 2018, suivant les moyens : ce sera encore une année difficile.
L'Etat se désengage de plus en plus, et a mis en place différentes réformes :

Taxe d'Habitation = perte d'autonomie, effet d'annonce car plus de 50 % de la population en est exonérée , incertitude sur les répercussions en cas d'augmentation….

La gestion des CNI, des PACS, des PLUi, de la nouvelle Loi Gémapi, sont des charges nouvelles pour les Communes, sans réelles compensations.

Du côté des écoles :
Rythmes Scolaires : abandon des NAP, coûteux et inefficaces, à peine 10 % d'enfants en profitaient.

L'effectif des écoles est à la baisse et nous avons évité la fermeture d'une classe à la rentrée 2017, mais pour la rentrée 2018 la suppression d'une classe est d'ores et déjà programmée.

Fibre Optique :
Elle devrait arriver cette année. Ce programme est financé à hauteur de 40 % par l'Etat, la région Grand'Est, des Fonds européens et les Collectivités (500 Millions d'€uros). Le reste est pris en charge par un groupement délégataire « Rosace », qu'il faut saluer, cela favorisera le développement économique et technologique de notre vallée. Le solde restant à charge sera assumé par la Com Com pour 1 Million d'€uros.

Journée Citoyenne :
Belle réussite en 2017
Pour 2018, elle est fixée **au** Samedi 26 Mai (toute la journée).

Des invitations et un programme de travaux seront envoyés à toute la population, tout le monde peut y participer, si ce n'est que par la confection du déjeuner collectif.

Gros travaux :
Réfection de la partie basse de la rue Maerel avec enfouissement des réseaux secs.

Achat d'une balayeuse – avec possibilité de déneigement et arrosage.

Poursuite du programme de changement des ampoules classiques par des Leds.

Aménagement de chemins ruraux.

Nous avons une chance unique dans notre village, la présence de médecin, dentiste, pharmacie, ostéopathe, infirmières, kinés, restaurant et autres petits commerces ; c'est la vie du village ; faîtes en sorte qu'ils puissent subsister face aux grandes surfaces qui malheureusement tuent nos petits commerces.

Le jour où ils fermeront, ce sera trop tard.

Vœux du Maire (suite)

2018 : afficher un état d'esprit optimiste et positiver **dans nos actions de tous les jours.**

Remerciements à l'équipe municipale, à mes adjoints, au personnel administratif et technique, aux bénévoles, aux pompiers, aux associations.

Merci à tous ceux qui ont participé à la préparation de cette salle.
Merci à la Maison KUTTLER pour le buffet.

Avec mon épouse Simone, mes Adjoints et Conseillers municipaux, le Personnel Communal,

Je vous présente les vœux les plus sincères d'un bonheur toujours renouvelé, chaque jour, tout au long de cette année 2018.

Et je terminerai par une citation du Dalaï Lama :

« La véritable essence de l'être humain est la bonté. Il existe d'autres qualités provenant de l'éducation, du savoir, mais il est essentiel, si l'on veut devenir un véritable être humain et de donner un sens à son existence, d'avoir un cœur bon ».

Votre Maire

Francis ALLONAS

DISTINCTION

L'association AAPPMA Hte Thur a obtenu
le **Prix Charles RITZ**

- Distinction réputée Internationalement en fonction des actions remarquables réalisées
- Toutes nos félicitations à l'équipe du Pdt Jean-François HUNDSBUCKLER

RECOMPENSES

- M. François MUNSCH - Médaille Jeunesse et Sport
- M. Daniel DIEMUNSCH - Départ à la retraite
- Mme Isabelle ANTOINE - épouse Jean-Marc ANTOINE
- **M. Jean Marie ANDRE - Pdt des Donneurs de Sang**

Le conseil municipal en bref

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2017

Le conseil municipal, DECIDE :

1. de reconduire, à compter du 1er janvier 2018, le tarif du bois d'affouage :
- **190 € les 4 stères** pour la 1ère corde
- **210 € les 4 stères** pour les cordes suivantes

2. de fixer le tarif du Bois d'Industrie à **36 € le m³**

- DECIDE de reconduire pour 2018, les divers tarifs, à savoir :
- Cartes de bois : 20 € pour 2 ans
- Concession de sources : 55 € tous les 2 ans
- Cimetière :
  - concession de cimetière, tombe simple, 15 ans = 60 €
  - concession de cimetière, tombe simple, 30 ans = 109 €
  - concession de cimetière, tombe double, 15 ans = 120 €
  - concession de cimetière, tombe double, 30 ans = 218 €
  - espace cinéraire, durée de concession 15 ans = 80 €
  - espace cinéraire, durée de concession 30 ans = 150 €
  - l'utilisation du jardin du souvenir est gratuite.

- DECIDE de fixer les différents loyers et redevances applicables à compter du 1er janvier 2018 comme suit :

Intitulés	Tarifs 2018*
Droit de place ponctuel	15 €
Loyer – 54, Grand'Rue – Appartement 1er étage école – Nord	350 €/mois
Loyer - 54, Grand'Rue – Appartement 1er étage mairie - Sud	350 €/mois
Loyer garages :	42 €/mois
Local AAPPMA Hte Thur :	20 €/mois
Loyer – 53, Grand'Rue (Presbytère) – avec garage Charges 270.00 €/mois à titre d'avance (DCM du 30/03/2017)	672€/mois
Loyer – 48, Grand'Rue Appartement 1er étage poste :	660 € /mois
Occupation site Ecole Vol Libre « Papillon »	122 €/mois
Centre Ecole du MARKSTEIN	122 €/mois
Loyer – 48, Grand'Rue Local commercial	308 €/mois
Loyer 1 rue Durrenbach 1er étage – annexe mairie F5 avec garage	689 €/mois
Loyer Cabinet médical	927 €/mois

Nouveaux loyers	Tarif	Date d'application
Droit de place mensuel pour emplacement à l'année (Actuellement : Stork'Im Truck – Camion pizza)	16 €/ mois (192 €/ an)	01/11/2017
Loyer Cabinet infirmière 48 Gd Rue	110 €/ mois	13/11/2017

* Indice de révision des loyers - 2ème trimestre : 2017 = + 0.75 %

- DECIDE de fixer à 20 € (vingt euros) la valeur des bons d'achat de Noël remis aux personnes âgées à l'occasion de la fête annuelle des Aînés de la commune lorsque les personnes invitées ne peuvent être présentes au repas ; PRECISE que ces bons ne seront attribués qu'aux personnes âgées de 80 ans et plus qui ont fait part de leur impossibilité d'être présentes au repas. Les personnes âgées de moins de 80 ans justifiant de maladie ou problème de santé, bénéficieront de ces bons par dérogation sur décision de la Municipalité.

- DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour engager la procédure de soumission au régime forestier du secteur du « Ritscha ».

- DECIDE du renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100 000 € pour faire face à des besoins ponctuels de trésorerie.

- EMET un avis favorable au rapport annuel 2016 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion du service public d'eau potable.

- EMET un avis favorable au rapport annuel 2016 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion du service public public d'assainissement.

- EMET un avis favorable au rapport annuel 2016 de la Communauté de communes de la vallée de St-Amarin concernant la gestion du service public public d'élimination des déchets.

- DECIDE d'attribuer les subventions aux associations Oderinoises comme suit :
- Musique Alsatia : 622 €
- Cercle Sainte-Marie : 158 €
- Société d'arboriculture : 560 €
- A.A.P.P.M.A Haute Thur. 235 €

- DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 200 € à Delta Revie Haut-Rhin concernant les abonnements au service de téléalarme à Oderen, à raison de 10 € / abonné (20 abonnés), comme les années précédentes.

- APPROUVE les termes de la convention fixant la répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération avec le département du Haut-Rhin.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2017

Le conseil municipal,

- DECIDE de reporter les tarifs des fermages de la Commune d'Oderen applicables à compter de la saison 2017-2018 (valeur au 1er octobre 2017), comme suit :
- 1,25 €/hectare pour les friches, landes et hautes chaumes,
- 5,70 €/hectare pour les surfaces mécanisables.

- CONFIRME la compétence du Syndicat Mixte pour l'aménagement du massif du Markstein et du Grand

Le conseil municipal en bref (suite...)

Ballon, en matière de recouvrement des frais de secours sur le domaine skiable alpin et de fond du Markstein et du Grand Ballon.

Tarifs des secours sur pistes hiver 2017 / 2018	
Soins - front de neige	38 €
Evacuation sur domaine sécurisé	200 €
Evacuation hors pistes	360 €

- **ENTERINE** les tarifs des secours :
- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
- **VALIDE** le principe de mise en place d'un îlot de senescence proposé conjointement par le PNRBV et l'ONF, section forestière nº 12, parcelle 6 et 8 en partie; **PRECISE** que l'engagement de la commune pour la signature d'un contrat Natura 2000 fera l'objet d'une deuxième délibération après avoir eu connaissance des dispositions financières et techniques précises du contrat Natura 2000.
- **APPROUVE** l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ; S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».
- **ADOPTE** une motion pour la gratuité des transports scolaires de la région Grand-Est sur l'ensemble des départements qui la composent.
- **DECIDE,** par 13 voix pour et 1 voix contre, d'attribuer une subvention de 250 € à la Société de Chasse du lot nº2 à ODEREN, dans le cadre d'un projet présenté par les chasseurs, relatif à la pose d'une clôture électrique sur la limite intercommunale Fellering/Oderen afin de réduire les dégâts de sangliers, d'un coût total de 1 673.70 € TTC.
- **DECIDE** de prendre part, à hauteur de 5 000 € au financement des travaux de réhabilitation envisagés à la résidence Saint Nicolas ; PRECISE que le versement de l'aide financière sera effectué sur 2 exercices, soit 2 500 € en 2018 et 2 500 € en 2019.
- **DECIDE** de mettre à jour le tableau des effectifs communaux, comprenant la suppression d'un poste de rédacteur territorial principal 2ème classe et la création d'un poste de rédacteur territorial principal 1ère classe.
- **APPROUVE** la vente, au profit de Mme et M. ZUSSY Raymond, domiciliés 3 rue Sutterley à ODEREN, de la parcelle cadastrée section 5 nº 316, d'une superficie de 124 ca, au prix de 200 l'are, soit 248 €.
- **DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle de 80 € à l'association des Amis de l'Etang des Gentianes.
- **EMET** un avis défavorable à la demande de subvention déposée par l'association APALIB-APAMAD.
- **EMET** un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association APAEI de Saint-André à hauteur de 200 €.
- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution d'une corde de bois à l'association sportive d'ODEREN, qui l'emploiera lors d'une manifestation pour constituer un lot dans le cadre de l'organisation d'une tombola.
- **FIXE** le calendrier des réunions, et autres rendez-vous pour l'année 2018.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FEVRIER 2018

- **APPROUVE** l'Etat Prévisionnel des Coupes 2018 dans la forêt communale d'Oderen ; APPROUVE le Programme des travaux patrimoniaux 2018.
- **PREND ACTE** des notifications du Comité Technique du Centre de Gestion du Haut-Rhin, concernant l'enregistrement de la suppression du poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe ; entérine et complète la délibération du 30 novembre 2017 relative à la modification du tableau des effectifs.
- **DECIDE** de recourir à la mise à disposition de personnel.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Commune de Mollau la convention de mise à disposition d'un agent de la Commune de Mollau à la Commune d'Oderen pour une durée hebdomadaire de 20/35ème.
- **APPROUVE** la rétrocession de la parcelle cadastrée section 2 nº 189, sise rue Gorth d'une contenance de 26 ca, aux Consorts Wilhelm, représentés par Madame WILHELM Monique, domiciliée : 3, rue Gorth-68830 ODEREN
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 450 € à l'association « Barg Alm Krainer », pour l'animation musicale de la fête des aînés, le 10 décembre 2017.
- **DONNE SON ACCORD** pour l'attribution d'une corde de bois à l'AOS afin de constituer un lot dans le cadre de l'organisation de son loto qui aura lieu le 24 mars 2018.
- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Haut-Rhin va engager conformément à l'article 25 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 et donne mandat au Centre de Gestion pour souscrire avec un prestataire retenu après mise en concurrence une convention de participation pour le risque Prévoyance complémentaire.
- **DECIDE** d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour la prise en compte de la compétence GEMAPI.
- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commande initié par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin pour les opérations de contrôle des poteaux incendies.

Compteurs LINKY

Mairie d'Oderen

N° 2018-04

Mairie d'Oderen
République Française

Communauté de Communes de Saint-Amarin
Arrondissement de Thann
Département du Haut-Rhin

ARRETE DU MAIRE

PORTANT REGLEMENTATION DE L'IMPLANTATION DES COMPTEURS DE TYPE « LINKY »

Vu l'article L.2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération n° 2012-404 du 15 novembre 2012 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) portant recommandations relatives aux traitements de données de consommation détaillées, collectées par les compteurs communicants, et la communication de la CNIL du 30 novembre 2015 ;

Considérant que l'installation des compteurs communicants fait l'objet d'une forte préoccupation de la part de nombreux habitants de la commune ;

Considérant que le maintien de l'ordre public et le respect de la légalité justifient que l'implantation des compteurs communicants « Linky » soit réglementée sur le territoire de la commune ;

ARRETE

Article 1er : Au plus tard un mois avant le premier jour d'intervention, ENEDIS ou ses sous-traitants sont tenus de communiquer par courrier à la commune :

- Le planning des interventions programmées en vue du remplacement des compteurs existants par des compteurs « Linky ».
  Ce planning identifie le nom de l'entreprise habilitée à intervenir, les lieux d'intervention et les horaires auxquels les interventions doivent avoir lieu.
  Ce planning fait l'objet d'un affichage en Mairie dès réception, et tout au long de la période d'installation.
- Un exemplaire de la plaquette d'information explicative sur les droits des personnes doit être remis à chaque usager au moment de l'installation.
  Cette plaquette d'information explicative fait l'objet d'un affichage en Mairie dès réception, et tout au long de la période d'installation.
- La ou les études d'impact sera(ont) tenue(s) à la disposition des habitants en Mairie pour consultation.

Article 2ème : Pendant la période d'installation des compteurs, le Maire ou son représentant peut décider de la mise en place d'une permanence en vue d'informer les habitants sur les fonctionnalités des compteurs et sur leurs droits en matière de protection des données personnelles.

Article 3ème : Les modalités de remplacement des compteurs sur le territoire de la commune suivent les prescriptions suivantes : .../...

Mairie d'Oderen - 54, Grand'Rue - 68830 ODEREN
Tél. 03 89 82 60 53 - Fax 09 70 32 01 40 - e-mail : mairie-oderen@wanadoo.fr

Compteurs LINKY (suite)

- L'entreprise habilitée à remplacer les compteurs doit se présenter en Mairie au plus tard 30 minutes avant la première intervention programmée. Le Maire ou son représentant vérifie que l'entreprise est dûment habilitée par ENEDIS pour remplacer les compteurs et qu'elle dispose des plaquettes d'information à l'attention des usagers, en nombre suffisant et conformes à celles précédemment notifiées en Mairie conformément à l'article 1er ci-dessus.
  Si le Maire ou son représentant constate que ces dispositions ne sont pas respectées, il suspend immédiatement les opérations programmées et dresse un procès-verbal constatant cette suspension.
- L'entreprise habilitée ne peut intervenir au domicile des usagers en dehors de leur présence ou sans leur consentement, que le compteur soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur de leur domicile.
- En cas d'intervention dans un immeuble collectif où plusieurs compteurs sont rassemblés dans un local technique, l'entreprise habilitée identifie à quel(s) usager(s) le compteur qu'elle envisage de remplacer est rattaché.
- Avant de procéder au remplacement du compteur, l'entreprise habilitée doit se présenter à l'usager dont le compteur doit être remplacé. Son représentant explique à l'usager les fonctionnalités du compteur et l'informe des droits dont il dispose en matière de protection de ses données personnelles. Il lui remet une plaquette d'information explicative en main propre.
- Le Maire ou son représentant peut accompagner l'entreprise lors de ses interventions pour veiller au bon déroulement des opérations de remplacement.
- Une fois le compteur remplacé, l'entreprise habilitée vérifie, en présence de l'usager, le bon fonctionnement du compteur, et lui présente (1) les informations que le compteur permet d'afficher et (2) les moyens dont il dispose pour décider d'autoriser, ou, au contraire, de refuser leur enregistrement dans le compteur, leur collecte dans le système de traitement des données et leur transmission à son fournisseur d'énergie ou à des sociétés tierces.

Article 4ème : En cas d'opposition d'un, ou de plusieurs usagers au remplacement du compteur, le Maire ou son représentant suspend l'intervention. Il convoque dans les 30 jours, le ou les usagers opposants, un représentant d'ENEDIS, et un représentant de l'autorité concédante à une réunion de concertation en Mairie. Il tient le médiateur de l'Energie informé des échanges intervenus et solutions obtenues.

Article 5ème : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Oderen, le 21 février 2018

MAIRIE D'ODEREN HAUT-RHIN

Francis ALLONAS,

Maire d'ODEREN

Les prochains rendez-vous du conseil municipal des jeunes

Ecole

Les élèves des classes de CE2 et de CM1/CM2 d'Eric GUIHAL et d'Anne AST de l'école d'Oderen ont participé à une classe de neige organisée au Markstein par l'ESF (Ecole du Ski Français) la semaine du 8 au 12 janvier 2018.

Cette classe de découverte n'aurait pu se faire sans le soutien de la commune d'Oderen, ni sans l'investissement des familles qui ont participé activement aux actions organisées pour le financement du projet.

Cette semaine aura été une véritable réussite tant sur le plan sportif que sur le plan du «Vivre ensemble»! En effet, les enfants sont tous revenus le sourire aux lèvres et plein de beaux souvenirs en tête, malgré une bonne fatigue !

Ils ont été félicités pour leurs beaux progrès et se sont vu remettre une insigne de l'ESF qui correspond au niveau de ski alpin qu'ils ont atteint au cours de la semaine (ourson, flocon, première ou deuxième étoile).

Le projet de cette classe de neige sera reconduit la semaine du 28 janvier 2019 ! Vous pouvez d'ores et déjà commander la neige et le beau temps !

ODR'ANIM, quelques nouvelles.

Odr'Anim organise chaque année depuis sa création en 2004 une soirée tricolore le 13 juillet et le Brédalamark début décembre. Tout d'abord, merci à ces bénévoles qui s'investissent, que ce soit en été pour la soirée tricolore ou avant les fêtes de fin d' année pour donner un aspect chaleureux à notre village.

Une question revient souvent : que font-ils de leur argent?

Nous avons participé au financement de décorations lumineuses de Noël, de l'aire de jeux pour les petits (rue de le gare), de l'éclairage public en led, de l'horloge de l'église.

A cela s'ajoutent des aides pour des œuvres caritatives, une aide pour les personnes en situation de précarité à l'hôpital.

Le montant investi depuis 2010 est de 16360€.

Nous avons également acheté du matériel nécessaire à l'organisation de nos manifestations, matériel qui est prêté aux autres associations en cas de besoin.

Voilà où va la plus grande partie de nos bénéfices et nous pensons avoir répondu clairement à ceux qui se posaient des questions concernant le budget de notre association.

Lors de notre assemblée générale du 9 mars 2018 nous proposerons un financement de 3000 € pour la mise en place d'un panneau d'information qui sera installé en place par la commune.

A nos activités s'ajoutent la création et l'entretien de sentiers tels que le sentier des tilleuls, des châtaigniers, du calvaire et Maerelkopf ou plus récemment avec le Club Vosgien celui du Katzastag ainsi que notre participation à la journée citoyenne.

Notre prochaine journée de travail aura lieu le 28 avril pour le dégagement du point de vue du calvaire et tout volontaire sera le bienvenu. Rendez-vous à 8h aux ateliers communaux. Le casse-croûte de midi est offert par Odr'Anim.

Le Président
Jean-Luc Scherlen.

Repas des Aînés

Les Séniors à la Fête : entre convivialité, gastronomie et détente

Dimanche 10 décembre 2017, les seniors âgés de 70 ans et plus ont été conviés au traditionnel repas de Noël qui s'est déroulé dans la salle du Cercle Ste-Marie, magnifiquement décorée pour l'occasion par les membres du conseil municipal et par les enfants des classes élémentaires et maternelles. L'excellent repas était concocté par le traiteur Kuttler de Ranspach.

L'animation musicale était assurée par l'ensemble des Barg alm Krainer et le chœur du conseil municipal ! Des acteurs de renommée communale ont présenté un sketch sur la vie dans un home de personnes âgées !!!

Les Aînés ont été chaleureusement accueillis par le Maire Francis Allonas et l'ensemble du conseil municipal. Parmi les nombreux convives on notait la présence de l'adjoint honoraire Robert Lorenzini et Monsieur l'Abbé Lutringer.

M. le Maire a rappelé l'importance de ce moment de retrouvailles où l'on a plaisir à se rappeler le bon vieux temps.

Sur les 231 personnes conviées, 53 dames et 31 messieurs ont répondu favorablement.

Les doyens du village :

Mme Yvonne CANDAU, 103 ans
Mme Marie Louise OTT, 99 ans
M. Jean MOUREAUX, 96 ans
M. Julien HALLER, 95 ans
n'ont pas assisté à la fête

Les personnes les plus âgées présentes étaient :

Mme Reine DOPPLER, 92 ans
Mme Ida POUEY, 92 ans
M. Paul HUPP, 88 ans
M. Pierre MEYER, 86 ans

Personnes les plus jeunes de la fête :

Mme Agata FARACI, 70 ans
M. Gérard WAGNER, 70 ans

Aux résidents des HLM 98 & 99 Grand' Rue

Les ordures ménagères sont collectées le lundi et il vous est demandé de les sortir la veille. Depuis quelque temps il est remarqué une dérive quant à cette consigne et bien souvent des sacs sont déposés dès le milieu de semaine précédant le ramassage devant votre résidence en bordure de la route départementale.

Cette façon de faire occasionne une pollution visuelle et ne donne pas une bonne image de notre village en sa traversée ! Aussi la municipalité a mis en place un cache poubelle à l'entrée des logements ce qui, bien entendu, n'autorise pas de sortir ses sacs poubelles en milieu de semaine.

Dans l'espoir de vous voir adhérer à ce dispositif pour le bien être de tout un chacun.

Noël Delettre,
Adjoint

Don du Sang

La 27ème AG des donneurs de sang de Fellering-Oderen-Kruth et Wildenstein s'est déroulée le 17 février 2018 à la salle communale de Fellering, en présence d'une quarantaine de personnes : des officiels, des membres du conseil d'administration, des membres cotisants de l'amicale et des donneurs de sang de nos 4 villages.

Freddy Gilck présidait sa première assemblée générale. Il a retracé les activités de l'année écoulée et présenté celles de 2018 en insistant sur le rôle de chacun... celui de recruter de nouveaux donneurs afin de réussir à mobiliser au moins 10% de la population de nos 4 villages en âge de donner leur sang.

51 personnes méritantes avaient été invitées par l'Etablissement Français du Sang à venir recevoir à cette AG diplôme et médaille en remerciement de leurs dons. Les personnes qui se sont déplacées ont été mises à l'honneur et l'amicale leur a offert un petit cadeau. Le conseil d'administration a profité de cette AG pour nommer deux anciens de ses membres, membres d'honneur de l'amicale. Jean-Jacques Facchin et Olivier Dreyer ont activement participé à la bonne marche de l'association depuis le début en donnant de leur sang, de leur temps, de leurs compétences durant 25 ans aux côtés de Jean-Marie André. Pour tout le travail accompli et pour son dévouement à la cause du don du sang, le titre de Président honoraire a été décerné à l'unanimité de l'assemblée à Jean-Marie André. Un grand merci et un grand bravo à tous les 3.

Dates de nos collectes

Venez faire ce don irremplaçable et généreux en faveur des accidentés et des malades qui comptent sur vous.

Pour un premier don il faudra se munir d'une pièce d'identité. L'amicale vous offrira une place de cinéma....qu'on se le dise !

- **FELLERING :** vendredi: 23/02/2018
  vendredi: 17/08/2018
- **KRUTH :** vendredi: 27/04/2018
  vendredi: 12/10/2018
- **ODEREN :** vendredi: 22/06/2018
  vendredi: 28/12/2018

Adresse mail de l'amicale des donneurs de sang de Fellering-Oderen-Kruth-Wildenstein
centpoursanghautethur@gmail.com

Le Cercle Sainte Marie

Le Cercle Sainte Marie vous souhaite une bonne et heureuse année 2018. Vous avez été nombreux à nous soutenir lors des différents événements que nous avons organisés tout au long de l'année passée et nous vous en remercions.

Nous espérons vous retrouver en avril pour applaudir les acteurs du théâtre français à l'occasion des représentations de la pièce « Colocation dorée » de

Pascal GUILLEMAUD. Vous aurez aussi le plaisir d'encourager nos jeunes recrues qui vous interpréteront quelques saynètes. Nous en profitons pour lancer un appel à tous les enfants qui voudraient nous rejoindre.

Nous vous donnons également rendez-vous au mois d'août dans les rues du village pour le marché aux puces et la fête champêtre, début octobre sur les sentiers de notre belle forêt pour la marche populaire et fin octobre et novembre pour le théâtre alsacien.

Musique ALSATIA

La musique Alsatia, en association avec l'Orphéenne de Fellering, a le plaisir de recevoir à nouveau ses amis du monde musical de Villers-sur-Coudun.

Un concert de l'amitié aura lieu le 21 avril 2018 au CAP à Saint-Amarin.

A ne pas manquer également :

- 1er mai 2018: Aubade traditionnelle
- 24 juin 2018: Concert Open Air à Fellering
- 13 juillet 2018: Soirée tricolore
- 16 septembre 2018: Bourse aux instruments
- 27 octobre 2018: Soirée « Klassafascht » avec l'orchestre «Barg Alm Krainer»
- 17 novembre 2018: Concert à l'Eglise de Fellering

Envie de venir jouer, d'apprendre un instrument ou simplement de participer à la vie de l'association, la musique Alsatia vous accueille avec grand plaisir !

Armistice

10 Centimes – Paris et Départements – 10 Centimes

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE PARIS, INDÉPENDANT, POLITIQUE, LITTÉRAIRE & FINANCIER

L'ARMISTICE EST SIGNÉ

Programme de Clemenceau : « Je fais la guerre ! » En un an moins six jours il a gagné la Victoire et la Paix.

Vive la France !

(OFFICIEL). -- L'armistice a été signé ce matin, à 6 heures. Les hostilités ont été suspendues à 11 heures.

2018 sera l'année du Centenaire de la commémoration de l'armistice, signé le 11 novembre 1918 afin de mettre un terme à la première guerre mondiale.

Le Souvenir Français de la vallée de la Thur souhaite se remémorer tout particulièrement cet événement, puisque notre vallée a été la base arrière des forces alliées pour tenir le « Hartmannswillerkopf ».

Ainsi, à l'image des écoles primaires de nos communes et d'une classe du collège Robert Schuman de Saint-Amarin, tous les habitants de la vallée seront conviés à participer activement à ces célébrations.

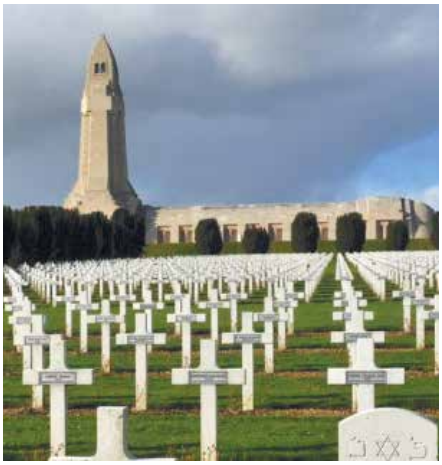

En voici le programme :

Tout d'abord, la récupération de la flamme du Soldat Inconnu à Verdun, destination vers laquelle un autobus partira de Saint-Amarin le samedi 10 novembre 2018, transportant à son bord des élèves de primaire et du collège accompagnés par un représentant de chaque commune de notre vallée ainsi que d'une délégation du souvenir Français.

Une fois à Verdun, cette délégation profitera d'une visite à l'ossuaire de Douaumont, avant d'aller recueillir la flamme du Soldat Inconnu, la même qui est ravivée chaque soir sous l'Arc de Triomphe de Paris.

La flamme sera ensuite rapportée au musée Serret de Saint-Amarin, veillée par une garde active de Sapeurs-Pompiers jusqu'au lendemain matin.

Le jour du 11 Novembre, chaque commune pourra alors venir chercher une partie de cette flamme pour commémorer ses morts aux monuments de son village.

L'après-midi du 11 Novembre, après une cérémonie de départ au musée Serret, rehaussée par la clique des Sapeurs-Pompiers de la vallée, la flamme sera conduite à l'hôpital Junck de Moosch sous la forme d'un relais effectué conjointement par les élèves des classes primaires de la vallée et ceux du collège Robert Schuman.

A Moosch, un cortège l'accompagnera avec une entente des musiques et harmonies de la vallée jusqu'à la Nécropole, où un cérémonial représentera le point d'orgue de ce périple chargé de mémoire et d'émotion.

A l'issue de cette magnifique cérémonie, un concert sera donné au CAP de Saint-Amarin par les musiques réunies de Oderen et de Fellering et un buffet offert aux participants.

Le Souvenir Français souhaite qu'au travers de ces commémorations, empreintes de dignité, chacun puisse retenir que la liberté dont nous bénéficions aujourd'hui et le fruit des sacrifices de nos aïeuls.

Collecte Solidaire de fin d'année

En fin d'année 2017 nous avons organisé une collecte solidaire de Noël à destination des résidents de la maison de retraite de Saint-Vincent. Cette collecte issue du fruit de la réflexion du Conseil de la Vie Sociale a connu un grand succès.

De nombreux produits ont été déposés à l'accueil de l'hôpital (gel douche, dentifrice, crème pour le visage, crème pour les mains, mandalas, jeux ....)

Nous avons été heureux de constater cet élan solidaire pour nos ainés et nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants et particulièrement ODR'ANIM qui nous a déposé un grand volume de produits achetés dans la pharmacie et l'épicerie du village.

Avec l'équipe d'animation nous allons maintenant organiser la restitution et l'utilisation de tous ces éléments, soit dans le cadre des animations collectives, soit dans les services pour les résidents qui en ont le plus besoin.
Un grand merci à tous.

Christine Reisser
Directrice

Ateliers de prevention de la perte d'autonomie à la résidence Saint-Nicolas

Depuis 2017 nous organisons à la Résidence des ateliers de prévention de la perte d'autonomie. Le Conseil Départemental soutient ces actions et nous avons l'autorisation de les ouvrir à des participants extérieurs à la Résidence. Ces ateliers peuvent donc profiter aux personnes de plus de 60 ans qui habitent la commune ou les communes du secteur.

Pour l'essentiel il s'agit des activités suivantes :

- Atelier Equilibre / Prévention des chutes
- Atelier Activité Physique
- Atelier Mémoire
- Atelier Relaxation
- Atelier Bien être/Estime de soi
- Atelier Renforcement à la marche
- Atelier Nutrition
- Atelier Prévention des risques domestiques
- Atelier Risques climatiques

Le programme mensuel est affiché à la résidence, il sera également disponible dans les mairies. Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Carole Robin Adjointe de Direction au 03/89/39/19/00, la participation est gratuite mais le nombre de places est limité.

En espérant vous accueillir prochainement.

Christine Reisser
Directrice

La forêt : lieu de bien-être où règne la loi du plus fort !

Le film-documentaire « L'intelligence des arbres » et le livre de Peter Wohlheben « La vie secrète des arbres » connaissent un succès énorme qui doit nous interpeller.

Un appel au bon sens et à l'esprit critique

Le film et le livre révèlent une formidable entraide des arbres qui communiquent entre eux par les racines. Le néophyte peut en déduire que tous les jeunes arbres deviendront centenaires. Commençons par le premier stade de développement : le semis. Ils sont des centaines au m² exposés aux intempéries, aux maladies, aux rongeurs, au gibier… Seule une petite minorité épargnée passe au stade suivant : le fourré, puis de gaulis, de perchis, dans une compétition acharnée pour la lumière, l'eau et les nutriments. Pour aboutir à un chêne, un hêtre ou un sapin majestueux couvrant des dizaines de m², des milliers de semis et d'arbres sont morts. Cette loi du plus fort s'impose aussi au monde animal avec de nombreux prédateurs. Telle est la réalité de la nature qui n'est pas un espace idyllique !

Autre exemple de désinformation : les arbres qui se défendent ensemble contre le gibier. Aujourd'hui, nos forêts subissent des dégâts considérables des cervidés menaçant le renouvellement, la biodiversité (régression du chêne et du sapin) et détériorant la qualité des arbres (écorçage). Un dernier exemple d'irrationalité : débarder à cheval pour éviter la mécanisation de la récolte. En plus de leur poser la légitime question de la disponibilité en chevaux, demandons aux prescripteurs animés par une insouciante extravagance, s'ils vont en forêt, au travail, au cinéma, avec leur cheval !

Du bois de nos forêts pour la construction, le mobilier, la décoration, le chauffage …

Devant tant de désinformation, d'incompréhension, de méconnaissance, parfois de médisance, les propriétaires forestiers, publics ou privés, doivent impérativement expliquer le lien entre la forêt et le bois. Ce matériau naturel, renouvelable, chaleureux, est plébiscité, et les métiers appréciés de l'artisanat sont appréciés : charpentier, ébéniste, menuisier … Les nombreux emplois de notre filière forêt-bois méritent aussi une reconnaissance.

Le nouveau devoir des forestiers

Eduquer à la démarche scientifique, susciter le raisonnement, et stimuler l'esprit critique, voilà les nouveaux impératifs des forestiers. La multiplicité des fausses informations les justifie de plus en plus. Le recours à l'art est préconisé pour retrouver un lien entre la science et la société. Ceux qui disposeront de talents de conteur, de poète, de cinéaste, de dessinateur, seront les plus influents. La générosité et la créativité des forestiers doivent à présent être à la hauteur de la considération portée à la forêt.

Pour protéger le climat et nos forêts : utilisons plus de bois

L'effet maximal de protection du climat sera obtenu en combinant judicieusement la gestion durable de la forêt agissant comme puits de carbone, l'utilisation du bois d'abord comme matériau et ensuite comme combustible. Dans l'idéal, nous devons d'abord utiliser la plus grande partie possible du bois d'un arbre fraîchement abattu pour construire des bâtiments ou fabriquer des produits en bois. De cette façon :

- Le carbone sera fixé longtemps,
- L'utilisation d'autres matériaux consommant plus d'énergie et non renouvelables est évitée,
- De la place est disponible en forêt pour la croissance de nouveaux arbres, et pour préserver sa santé en réduisant la concurrence entre les arbres.

Le slogan **« Plus il y aura du bois dans votre vie, plus il y aura de la vie dans nos forêts »** est plus que jamais d'actualité !

Association Forestière de la vallée de la Doller

Pour plus d'informations : www.forestiersdalsace.fr

Réforme de la taxe d'habitation

80% des foyers Français bénéficieront d'une suppression de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale en 3 ans à partir de 2018.

En faites-vous partie ?

Tous les détails de la mise en œuvre de l'exonération progressive de la taxe d'habitation à partir de 2018 sont désormais connus. Il manquait notamment un détail d'importance : sur quelle année de référence seront déterminés les niveaux de revenus à ne pas dépasser pour en bénéficier ? D'après le projet de loi de finances 2018, ce sera les revenus de l'année précédant celle au titre de laquelle la taxe d'habitation est établie, autrement dit les revenus 2017 pour la taxe d'habitation 2018. Plus globalement, la règle devrait donc être les revenus de N-1.

Exonération en trois paliers

Pour la grande partie des français qui vont en bénéficier, la taxe d'habitation sera diminuée de 30% en 2018. Cet allègement sera donc visible en novembre 2018, période à laquelle la taxe d'habitation est prélevée par le fisc. En novembre 2019, l'allègement sera de 65%, puis de 100% en novembre 2020.

Revenus à ne pas dépasser

Concernant les revenus à ne pas dépasser, le plafond d'exonération sera de 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour un célibataire, ce qui correspond à 30 000 € de revenus annuels (2 500 € par mois) en intégrant l'abattement de 10%. Attention, les revenus de l'épargne viennent s'ajouter au revenu fiscal de référence...

Pour un couple, le seuil sera 43 000 € de revenu fiscal de référence, soit des revenus d'environ 38 900 € pour le couple (environ 4 000 € par mois). Dans le détail, le plafond d'exonération sera de 27 000 € de RFR pour un célibataire, puis 8 000 € supplémentaires pour les deux demi-parts suivantes et 6 000 € par demi part supplémentaire.

Pour un couple avec un enfant (2,5 parts), le revenu fiscal de référence maximum sera donc de 49 000 € pour ne plus payer de taxe d'habitation, soit 54 444 € de revenus annuels (environ 4 540 € par mois). Pour un couple avec deux enfants, la limite serait de 55 000 € de RFR ou 61 111 € de revenus annuels (environ 5 100 € par mois).

Et pour les autres ?

Pour rendre cette exonération un peu moins injuste pour ceux qui seront juste au-dessus de ces plafonds, le gouvernement a ajouté un dégrèvement dégressif afin de limiter les effets de seuil (voir notre deuxième tableau). Les foyers dont les ressources se situent entre 27 000 € et 28 000 € pour une part, majorées de 8 500 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 45 000 € pour un couple (puis 6 000 € par demi part supplémentaire) bénéficieront donc d'un allègement dégressif de taxe d'habitation.

A priori, un célibataire avec 27 500 € de revenu fiscal de référence, bénéficiera par exemple de la moitié du dégrèvement prévu, soit 15% en 2018. Ceux qui dépassent ces plafonds majorés continueront par contre à payer intégralement leur taxe d'habitation.

Enquête sur le cadre de vie et la sécurité par l'INSEE

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (Ondrp), réalise du 1er février au 30 avril 2018, une enquête sur le thème du cadre de vie et la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

Festival CirkôMarkstein

Programme du prochain festival CirkôMarkstein (14ème du nom) qui aura lieu du 18 juin au 3 juillet 2018

1. Balade lunaire : le défi d'un clown

Cette année, Biel Rosselló, vous propose une balade « anti - gravitationnelle » dans la belle forêt de hêtres du Markstein !

Serait-il possible de vivre sans gravité ? Serait-il possible de marcher et jongler sur la lune ?

L'artiste vous embarque dans son vaisseau spatial de 9,8 m de diamètre et va défier la pesanteur. Pourra-t-il la surmonter de force au travers de ses jeux avec la lumière, ses jonglages improbables et sa marche lunaire ?

La Gravité !!! C'est l'obsession des circassiens : toujours battre l'imbattable !

Du jamais vu au Markstein ! Venez émerveiller vos yeux et oreilles ...

Balade spectacle tout public 1h30 par la compagnie Solfasirc : Biel Rosselló

2. Balade aérienne : le souffle de l'aventure...

Cette année, Bastien K vous propose une balade autour du vent, du souffle, de l'air...

Le long des sentiers du Markstein les enfants vont découvrir d'une manière ludique le souffle d'Eole,

Ils devront, grimper, courir, observer, chercher, construire une sculpture poétique, faire siffler une brindille d'herbe...

Et comme à son habitude, il fera voler de féériques bulles de savon qui croiseront peut être un diabolo et d'autres objets volants improbables.

Pendant la balade il vous distillera aussi, quelques secrets botaniques qui vous feront comprendre un peu plus le sens de la nature...

Balade spectacle tout public 1h30 par la compagnie Sébastien K : Sébastien Kauffmann

3. Balade circacienne : cirquons nous dans les bois : sur l'air de promenons nous dans les bois

Elle rêve d'être un oiseau, d'aller toujours plus haut, de s'envoler.

Il veut faire feu de tout bois, jongle avec tout ce qu'il

ramasse sur les chemins.

Sous la coupole de la forêt, ils vous feront rire, rêver par leurs péripéties et leur art.

Ça, c'est du CIRQUE.

Balade spectacle tout public 1h30 par la compagnie Sans Nom : Mathilde et Jérôme Boulomier
25 mn d'atelier découverte (jonglerie et Rolla bolla)
25 mn de spectacle
40 mn de marche

4. Spectacle sous chapiteau : le Ministère des Inventaires

Cette semaine, au bureau 104 du Ministère des Inventaires, un grand changement s'opère ! Guy et Luc, employés incompétents, vont hériter d'une partenaire de bureau peu compréhensive : une intelligence artificielle bornée et autoritaire. Son arrivée dans l'univers de ces deux personnages clownesques va donner lieu à de multiples situations burlesques.

Jonglerie de cartons et d'archives, magie de papier et d'agrafeuses, musique de calculatrice et minitel, acrobaties d'escabeau et d'étagères... Les deux personnages, absurdes et maladroits, sauront tour à tour vous émerveiller, vous surprendre et vous faire rire au cours de ce spectacle de cirque, cette pièce de théâtre d'objet, ce chantier de clown, en bref cette histoire faussement grave et sérieuse.

Spectacle sous chapiteau – création 2018
Tout public - Durée : 55 min
Compagnie Les petits détournements.
Avec Francis Thévenin, Gaël Lefeuvre et Nicolas Desbois

Tous les descriptifs sur : www.cirkomarkstein.com

- **Tarif sentier 7,50 €**
- **Tarif spectacle : 8 €**
- **Tarif 1 sentier et le spectacle 12 €**
- **Tarif 2 sentiers et le spectacle 15 €**
- **Tarif 3 sentiers et le spectacle 17 €**

Sur réservation
cirkomarkstein.com
cirkomarkstein@aol.com
Marc Doppler 06 83 76 95 50

l'Armée de Terre recrute

Chaque année l'Armée de Terre recrute environ 15 000 jeunes, de sans qualification jusqu'à Bac+5, de 17 ans et demi à 32 ans, et vous propose des postes dans plus de 400 spécialités.

La durée des contrats varie de 1 à 10 ans et chaque parcours professionnel permet d'évoluer en fonction du mérite, des compétences acquises et de sa motivation. Chacun reçoit une formation militaire et une formation de spécialité.

Nos conseillers en recrutement se tiennent à la disposition des candidats et de leurs parents pour une information complète et pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

N'hésitez pas à nous contacter.

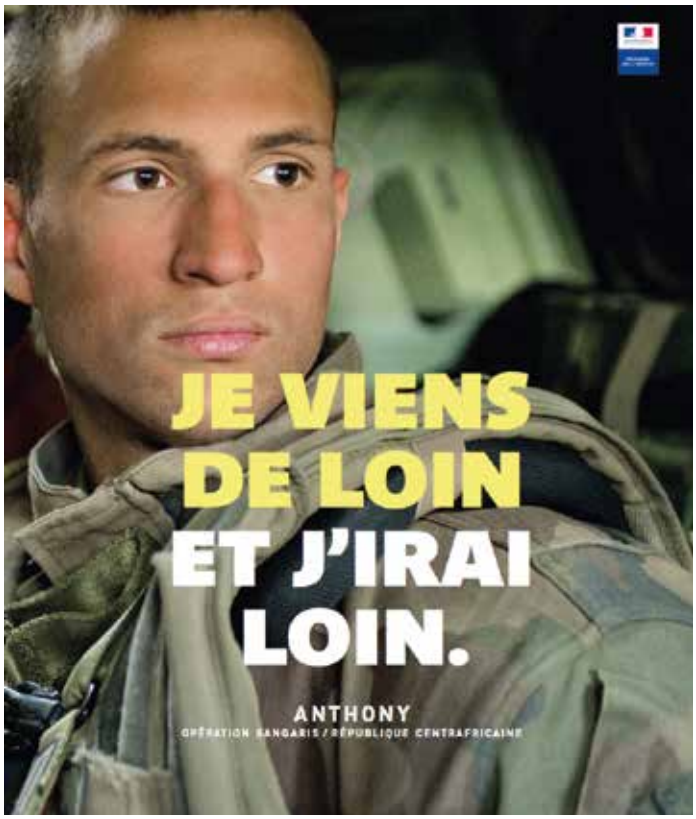

Le Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) de MULHOUSE :

1a rue Vauban – 68100 MULHOUSE

Tél : 03 89 60 51 43
Courriel :
cirfa-terre-mulhouse.accueil.fct@intradef.gouv.fr

Horaires d'ouverture MULHOUSE :

- Le lundi au jeudi :
  de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30
- Le vendredi :
  de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

La permanence du CIRFA à COLMAR :
Rue des belges - 68000 COLMAR (à côté du 152ºRI)

Tél : 03 89 21 88 09

Horaires d'ouverture COLMAR :

- Du mardi au jeudi :
  de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30

(sauf vacances scolaires uniquement le mercredi)

Des permanences sont également planifiées une fois par mois, aux C.I.O. de Thann, Guebwiller, Saint-Louis et Altkirch. **(Se renseigner pour les dates et les horaires au 03 89 60 51 43)**

Etat civil 2017

Naissances

27/01/2017 Elias,
fils de Jérôme LA MARTA-BLASCO et de Jennifer TORRE

31/01/2017 Chloé,
fille de Fabrice ARNOLD et de Anaïs MANNAT

09/04/2017 Mohamed,
fils de Azzedine DAOUD et de Fatima DAOUD

Mariages

22/04/2017
Mme Pauline ESLINGER et M. José BAUMANN

29/07/2017
Mme Marie Agathe NOËL et M. Pascal HERBAUX

21/10/2017
Mme Corinne EHRET et de M. Richard THOMA

Décès

08/01/2017 Mme Marie Louise BATSCH
veuve de Julien ARNOLD, 89 ans

20/01/2017 Mme Agnès BURGUNDER
veuve de Henri WILLIEN, 89 ans

27/01/2017 Mme Marie Eugénie WALTER
veuve de Joseph KOHLER, 100 ans

30/01/2017 Mme Marthe UFFHOLTZ
veuve de Roger BURGUNDER, 87 ans

27/02/2017 Mme Geneviève GROB
épouse de Patrick MARBACH, 66 ans

04/03/2017 Mme Berthe WITTNER
veuve de Eugène EUGSTER, 86 ans

20/03/2017 Mme Astrid QUIRIN, 58 ans

02/04/2017 Mme Hélène DELERS
veuve de Lucien MULLER, 93 ans

21/04/2017 M. René LALLEMENT
veuf de Bétty BURKHALTER, 92 ans

22/04/2017 Mme Marie Thérèse NEHR
veuve de René ZWERGER, 83 ans

27/04/2017 Mme Marie Josephine HELL
veuve de Henri CARRAY, 95 ans

02/05/2017 Mme Jeannette FROMM-VOLHERBST, 83 ans

21/05/2017 Mme Marie Thérèse KOCH
veuve de Lucien MEYER, 101 ans

23/05/2017 Mme Antoinette SCHNEIDER
veuve de Paul HOFFMANN, 94 ans

03/06/2017 M. Jean Marie GEBEL
époux de Sylvaine SILVANO, 59 ans

17/06/2017 M. Marcel LUTTRINGER, 84 ans

26/06/2017 Mme Marie Odile MAURER, 95 ans

30/06/2017 M. François HORNY
époux de Estelle GROSZ, 67 ans

16/06/2017 Mme Alice FEDER
veuve de Jean GUILLEMAIN, 94 ans

08/07/2017 M. Thierry ZETTL, 58 ans

15/07/2017 Mme Rosa BASSO
veuve de André MURA, 88 ans

23/07/2017 Mme Jeanne LUTTENBACHER
veuve de François WEBER, 89 ans

26/07/2017 M. Paul BOTTACIN
veuf de Elisabeth FATRAS, 83 ans

29/07/2017 M. Henri GRUNTZ
veuf de Yvonne BERDILLON, 97 ans

17/08/2017 Mme Marguerite HERRGOTT, 95 ans

02/09/2017 M. Clément HUG
époux de Rolande SCHALTENBRAND, 67 ans

07/09/2017 M. Jean François MULLER
époux de Monique ROLLAND, 70 ans

25/09/2017 Mme Carmen GARCIA
veuve de François SCHMITT, 89 ans

10/10/2017 M. Jean Marie NUSSBAUM, 67 ans

16/10/2017 Mme Georgette ILTIS
veuve de Charles BOESCH, 94 ans

19/10/2017 M. Bernard COSTE, 67 ans

05/11/2017 M. Raymond MARCHAND, 94 ans

06/11/2017 M. Paul MUNSCH, 86 ans

18/11/2017 Mme Marie Thérèse BEHRA
veuve de Victor SCHNEIDER, 95 ans

21/11/2017 Mme Marie Germaine WERMELINGER
veuve de Lucien EHLINGER, 95 ans

05/12/2017 M. Jean MARY
veuf de Marthe SEIDL, 90 ans

09/12/2017 M. Bernard GJELSTRUP
époux de Ginette THIEBOT, 88 ans

16/12/2017 M. Gérard KAISSER
veuf de Mariette COUVET, 83 ans

19/12/2017 Mme Marie Bernadette SCHMITT, 88 ans

La recette de Nanou

Le poulet Gaston Gérard pour 6 personnes:

- 1 gros poulet coupé en morceaux.

- 3 oignons émincés.

- 1 verre de vin blanc.

- 1 cuillère à soupe de moutarde.

- 50 cl de crème fraiche, gruyère, sel et poivre.

Faites revenir les morceaux de poulet dans le beurre et un peu d'huile, faites les bien dorer.

Les mettre en attente dans un plat à gratin.

Dans le beurre déjà utilisé, faites revenir les oignons émincés, ajoutez une cuillère à soupe de moutarde, le verre de vin blanc, salez et poivrez.

Ajoutez la crème fraiche, laissez frémir. Ajoutez une grosse poignée de gruyère et une pointe de paprika.

Versez le tout sur les morceaux de poulet.

Enfournez sur th. 180 pendant 45 mn.

Servir avec des pâtes fraîches.

Bon appétit !

Mousse au miel et compotée de fruits recette de Bérengère Abraham pour 4 personnes :

- 3 feuilles de gélatine

- 10 cl de crème liquide,

- 100 g de miel de châtaignier,

- 300 g de yaourt à la grecque,

- 2 blancs d'œufs, 1/2 mangue,

- 2 poires, 1 pomme ,

- 20 g de beurre demi-sel,

- quelques branches de thym citron

- 20 g de cassonade.

Faites ramollir la gélatine dans un bol d'eau froide.

Faites chauffer et mélanger la crème et le miel, puis laissez tiédir.

Egouttez la gélatine et ajoutez la à la crème et versez cette préparation dans le yaourt.

Fouettez les blancs en neige bien ferme puis ajoutez-les aux yaourts.

Répartissez la préparation dans des bols et gardez au frais au moins 2 heures.

Le jeu de Patrick

Lacs et retenues du parc des ballons et canaux du Haut-Rhin définitions

HORIZONTHALEMENT

1 - son miroir reflète les étoiles d'après la légende.
2 - sa construction a permis de fortifier Neuf-Brisach. - Le plus petit des lacs vosgiens de la vallée Wormsa.
3 - Il est traversé par la Vologne. - D'Alsace, il refroidit la centrale.
4 - Son nom symbolise la pureté.- Il y a le petit et le grand.
5 - C'est l'intrus. Il rassemble le plus grand nombre oiseaux du Grand Est.
6 - Au pied du Ballon, sa digue haute de 18m permet de réguler.
7 - La perle des Vosges.
8 - Possède une centrale électrique
9 - Sur la commune de Mittlach non loin du Rainkopf.
10 - Sur deux communes. Conçu en1959 pour réguler
11 - Le plus au sud du Massif sur le Ban de Kirchberg.

VERTICALEMENT

1 - A 1053m doit son nom plein d'espoir, aux reflets des sapins. - Au pied du Markstein Attila y aurait perdu son char..
2 - 1061m Le plus élevé. Son autre nom évoque un musique de Schubert.-
3 - Aménagé sous Vauban au pied du Grand.
4 - Retenue alimentant le réseau muhousien.
5 - Evoque les volatiles d'Hitchcock.
6 - Il relie deux grands fleuves. (au)
7 - Les campeurs adorent son charme et ses loisirs nautiques.
8 - Va de Mulhouse vers St Louis.
9 - Domaine des castors.
10 - Au pied du Honeck, alimente la Fecht.

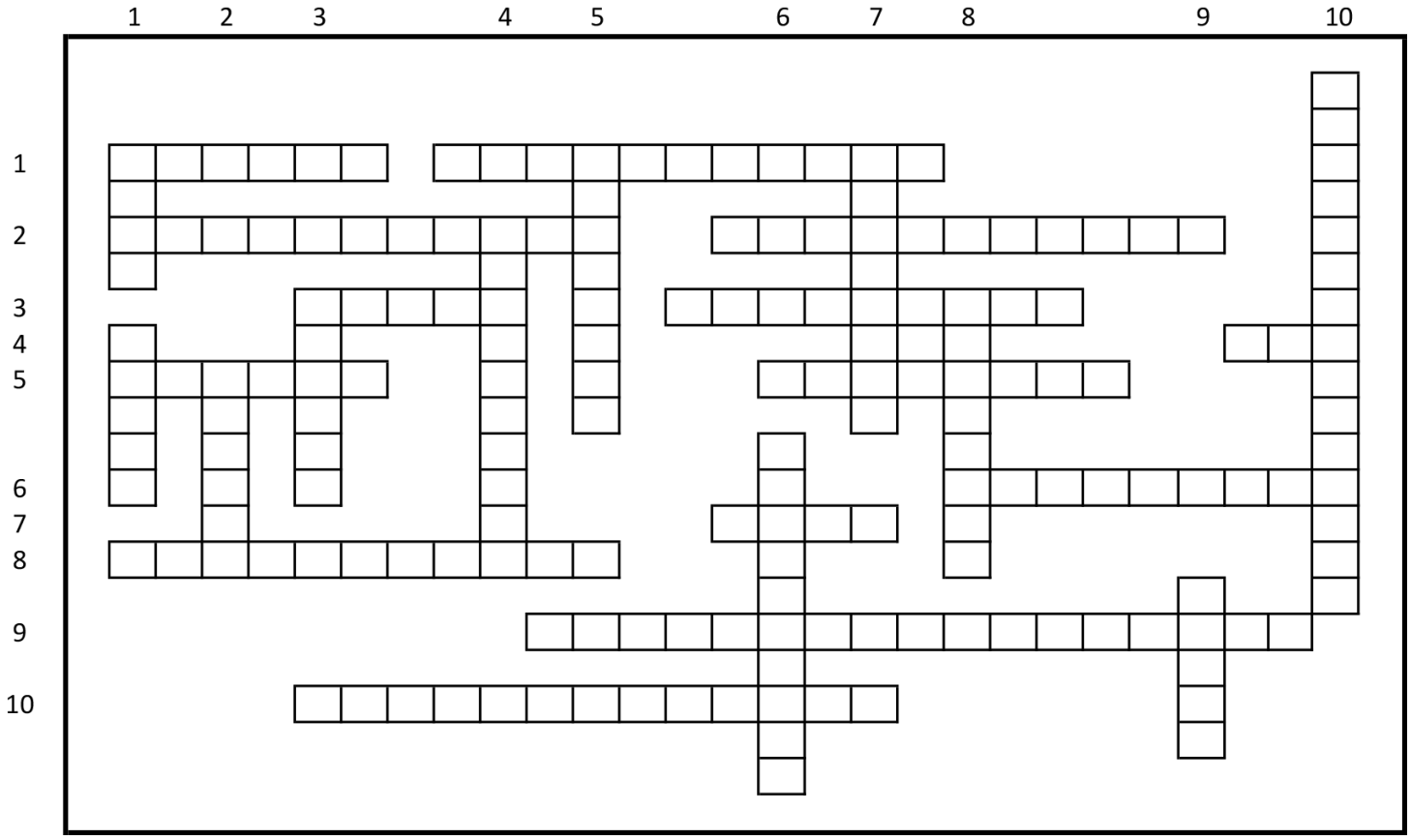

Jeux pour enfants

Coloriage

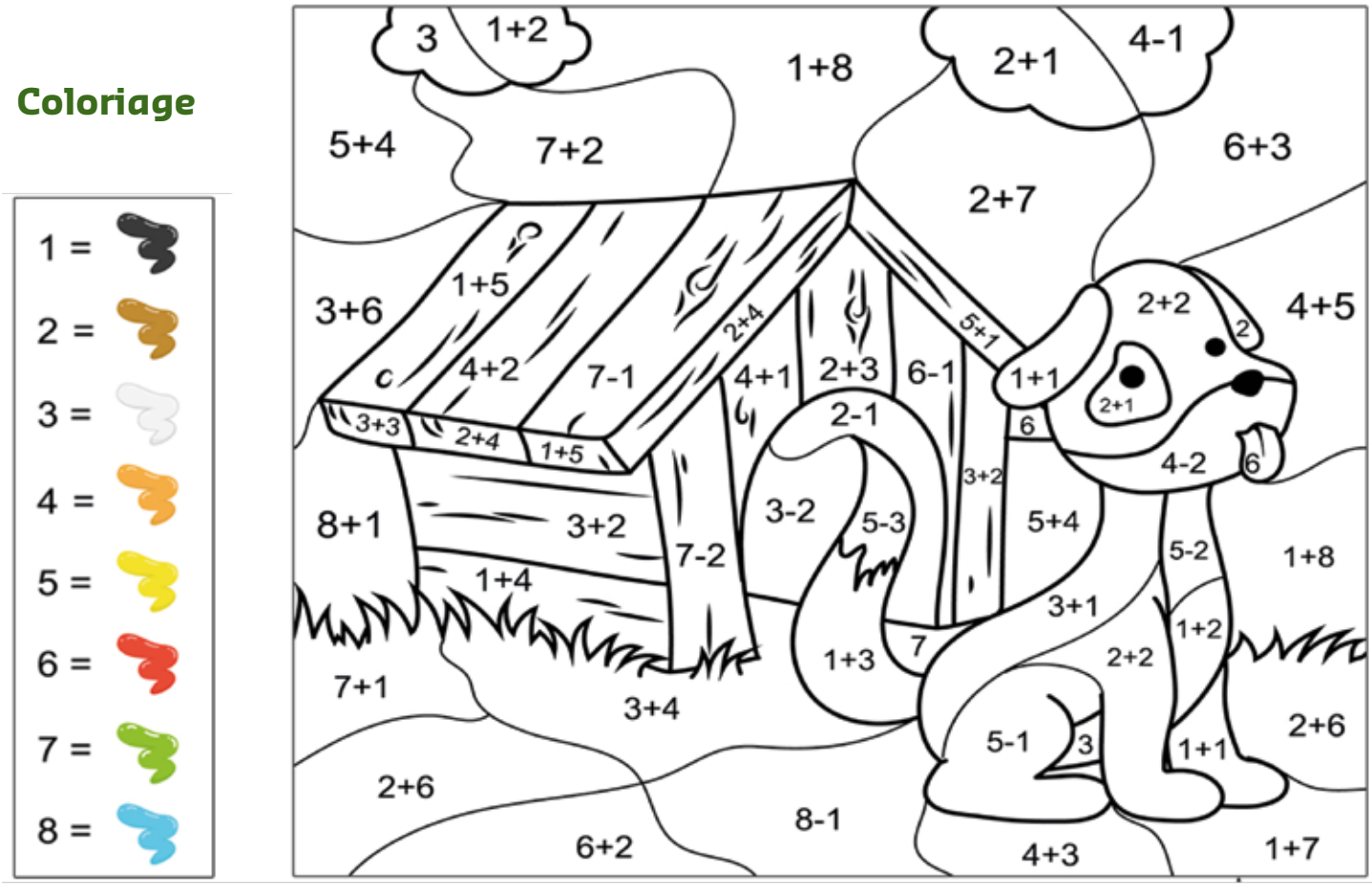

Labyrinthe

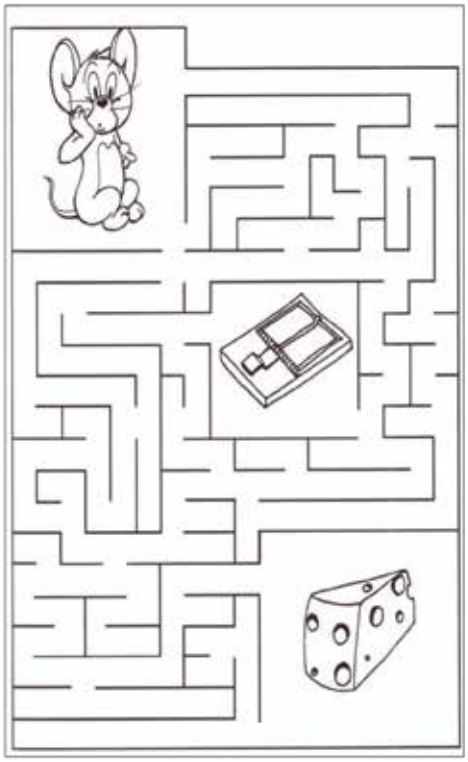

Points à relier

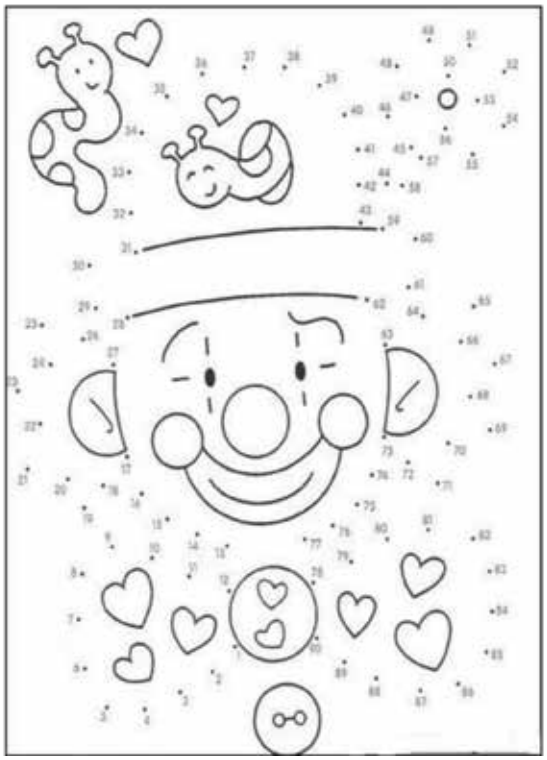

Réponses

des définitions subtiles de mots croisés dont certaines lettres sont indiquées ainsi que le nombre - Proposé par Patrick -

- Douceur ou rigueur : **GELEE**
- A ne pas suivre quand elle est fausse : **IDEE**
- Mousse de café : **BIERE**
- Homme qui a beaucoup de jetons : **PEUREUX** (avoir les j'tons)
- A voir si on a pas peur de la mort : **NAPLES**
- Il est marqué quand on suit : **INTERET**
- Il a du mal à trouver les sommes nécessaires : **INSOMNIAQUE** (sommes=dodos)
- Elle peut rembourrer un siège : **CELLULITE**
- A terre pour filer : **VENTRE**
- Elle n'a ni queue, ni tête : **ETERNITE**
- Il peut être satisfait de finir le dernier : **RIEUR** (rira bien qui rira le dernier)
- Si elle est grossière, peut sauter aux yeux : **ERREUR**
- On la casse avec les dents : **GRAINE** (casser la graine=manger)
- Plus il y en a, moins il y en a : **NI** (ni queue, ni tête,ni bras etc...)
- Il s'allonge avec hâte : **PAS**
- S' il est dur, on n'y fait rien rentrer : **CRANE**
- Il travaille des mâchoires : **ETAU**
- Il passe en courant : **AIR**
- C'est un plat de côte : **PLAGE**
- Ils ont parfois une belle chute : **REINS**
- Il fait de temps en temps pleurer : **RIRE**
- Le bref pépin : **OS** (court ennui)
- Elle deviendra peut-être belle : **MERE**

BULLETIN – OCTOBRE 2017

LISTE DES GAGNANTS DU JEU-CONCOURS DE DESSIN

- MIESCH Louane

Les gagnants sont invités à venir retirer leur lot, en mairie, aux horaires habituels d'ouverture.

A vos plumes !

Toujours à votre écoute, vous pouvez formuler ci-dessus vos observations, critiques, suggestions ou conseils, et les adresser à la Mairie 54 Grand'Rue 68830 ODEREN ou par mail : mairie-oderen@wanadoo.fr

Calendrier des manifestations 2018

> MARS	
Samedi 10 et dimanche 11	**Quête des conscrits**
Samedi 10	**Ouverture de la pêche** 1ère catégorie (Thur et Ruisseaux)
Samedi 17 et dimanche 18	**Quête des conscrits**
Samedi 24	**Loto de l'AOS** (Association des Œuvres Scolaires) à 19 h à la Salle des Fêtes Alsatia
Dimanche 25	**Matinée Grosses Truites** à l'Etang des Gentianes

AVRIL	
Dimanche 1er	**Ouverture de la pêche** 1ère catégorie à l' Etang du Maerel
Samedi 7	**Quête de la musique**
Samedi 7	**Théâtre en français** à 20 h 15 à la Salle Socio-Educative
Samedi 14	**Théâtre en français** à 20 h 15 à la Salle Socio-Educative
Vendredi 20	**Théâtre en français** à 20 h 15 à la Salle Socio-Educative
Samedi 21	**Théâtre en français** à 20 h 15 à la Salle Socio-Educative
Samedi 21	**Concert de musique** au CAP de Saint Amarin
Vendredi 27	**Théâtre en français** à 20 h 15 à la Salle Socio-Educative
Vendredi 27	**Don du Sang** à la Salle St-Wendelin de Kruth de 15h30 à 19h30
Vendredi 28 et samedi 29	**Trail du Markstein**

MAI	
Mardi 1er	**Aubade** de la Musique Alsatia
Vendredi 25	**Soirée conférence** organisée par la Commission Culture et Loisirs et animée par le conférencier M. Daniel Nussbaum, salle socio-éducative à 20 h
Samedi 26	**Journée citoyenne** à partir de 8 h
Samedi 26	**Championnat de France de pêche à la mouche** (Thur)

JUIN	
Samedi 2 et dimanche 3	**Journée du sapeur-pompier**
Dimanche 3	**Fête nationale de l'eau et de la pêche** à l'Etang des Gentianes
Samedi 16 et dimanche 17	**Quête des conscrits**
Du lundi 18 au vendredi 29	**Cirk'ô Markstein**
Vendredi 22	**Don du Sang** à la Salle Socio-Educative de 15h30 à 19h30
Samedi 23	**Crémation du bûcher de la St-Jean**
Dimanche 24	**Concert Open Air** à 16 h dans la cour de l'Ecole à Fellering

JUILLET	
Dimanche 01	**Tir public** au Stand de tir de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Lundi 2 et mardi 3	**Cirk'ô Markstein**
Vendredi 13	**Soirée tricolore** à 19 h dans la cour de l'Ecole
AOUT	
Dimanche 12	**Fête Champêtre – Marché aux puces**
Mercredi 15	**Célébration à la Vierge** à 20 h à la Chapelle Notre Dame du Bon Secours
Vendredi 17	**Don du Sang** au Foyer Communal de Fellering de 15 h 30 à 19 h 30
SEPTEMBRE	
Dimanche 2	**Oderinades** à l'Etang des Gentianes
Samedi 8	**Quête du Cercle Sainte Marie**
Dimanche 16	**Bourse aux instruments de musique** de 9 h à 17 h à la Salle des Fêtes Alsatia
Dimanche 16	**Fermeture de la pêche** – 1ère catégorie – Thur et ruisseaux
OCTOBRE	
Samedi 6 et dimanche 7	**Marche populaire**
Vendredi 12	**Don du Sang** à la Salle St-Wendelin de Kruth de 15h30 à 19h30
Dimanche 21	**Journée brochets** à l'Etang du Maerel
Samedi 27	**Soirée dîner dansant « Klassafacht »** à 20 h à la salle des Fêtes Alsatia
Dimanche 28	**Matinée grosses truites** à l'Etang des Gentianes
NOVEMBRE	
Samedi 3	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
Vendredi 9	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
Samedi 10	**Quête des pompiers**
Samedi 10	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
Dimanche 11	**Commémoration de l'Armistice**
Vendredi 16	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
Samedi 17	**Concert Orphéenne** à 20 h à l'Eglise de Fellering
Dimanche 18	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative + repas choucroute à 12 h
Vendredi 23	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
Vendredi 30	**Théâtre en Alsacien** à la Salle Socio-Educative à 20h
DECEMBRE	
Samedi 1 et dimanche 2	**Bredalamark** – Marché de Noël
Dimanche 9	**Repas de Noël** des Aînés
Samedi 22	**Soirée Familiale** à 19 h 30 à la Salle Socio-Educative
Vendredi 28	**Don du Sang** à la Salle Socio-Educative de 15h30 à 19h30

Mairie d'Oderen
54, Grand'Rue
03 89 82 60 53

Directeur de la publication : ALLONAS Francis, Maire
Responsable : WYSS Éliane, Adjointe
Crédit photos : Mairie d'Oderen

Imprimé à 700 ex. Mars 2018. Bulletin 1 / 2.
Distribué par les membres du Conseil Municipal.

Dépôt légal n° 1306

conception & impression publi-h
ZA rue de la Scierie - Uffholtz - CERNAY
Tél. 03 89 75 51 43
IMPRIMÉ SUR PAPIER 100% RECYCLÉ.

NUMÉROS UTILES

SAMU	**15**
POLICE SECOURS	**17**
POMPIERS	**18**
GENDARMERIE DE FELLERING	**03 89 82 60 33**
MEDECIN : Docteur STEIMLE	**03 89 82 78 65**
DENTISTE : Docteur PETIOTE	**03 89 26 51 16**
CABINET DE KINESITHERAPEUTES	**03 89 39 10 56**
PHARMACIE d'ODEREN	**03 89 82 73 33**
Cabinet de soins infirmiers Royer Emilie	**06 38 56 35 30**
Cabinet de soins infirmiers JAEGER Fatem	**06 98 25 03 63**
Ostéopathe ANDRE-EGLER Kélyan	**06 79 20 35 74**

SERVICES : Les tarifs sont les suivants :
- Photocopie A4 0.25 €
- Photocopie A3 0.50 €

HORAIRES POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC EN MAIRIE

Les horaires d'accueil du public à la Mairie sont :
- Du lundi au jeudi de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- Le vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h00 à 17h00

Le public ne pouvant se présenter au bureau d'accueil durant les heures d'ouverture habituelles peut être reçu sur rendez-vous.

Le Maire et les Adjoints reçoivent sur rendez-vous.
Tél : 03 89 82 60 53

COLLECTE DES BOUCHONS

En partenariat avec la Communauté de Communes, un bac de récupération de bouchons plastique et liège est en place à la mairie (ne sont pas acceptés les bouchons de vin en plastique aggloméré).

Retrouvez d'autres informations sur :

www.oderen.fr

PLANNING DES COLLECTES À ODEREN - ANNEE 2018

EN 2018, LES COLLECTES D'O.M.E. ET METAUX AURONT LIEU LES MERCREDIS A LA PLACE DES VENDREDIS

ENCOMBRANTS NON METALLIQUES (OME)

Mercredi 25 avril
Mercredi 16 mai au Markstein
Mercredi 27 juin
Mercredi 26 septembre
Mercredi 24 octobre (Markstein)
Mercredi 28 novembre
Les sortir la veille

ENCOMBRANTS METALLIQUES

Mercredi 28 mars
Mercredi 16 mai au Markstein
Mercredi 24 octobre + Markstein
Les sortir la veille

D3E

Samedi 17 mars
Samedi 9 juin
Samedi 15 septembre
Samedi 17 novembre
8h30-11h30 à Wesserling

DMS

Samedi 14 avril
Samedi 6 octobre
8h30-11h30 à Wesserling

COLLECTES PARTICULIÈRES DES ORDURES MÉNAGÈRES

Les sortir la veille

Le lundi 2 avril 2018 étant un jour férié, la collecte d'OM aura lieu le **Samedi 31 mars 2018**

Le lundi 21 mai 2018 étant un jour férié, la collecte d'OM aura lieu le **Mercredi 23 mai 2018**

CONSIGNES POUR LA COLLECTE DES « ENCOMBRANTS »

Les encombrants (objets volumineux) doivent être présentés en bordure de voie publique et de manière à faciliter le travail du personnel de collecte : ficelés ou empilés pour les plus grandes pièces.

Par ailleurs, en raison des dérives constatées, l'utilisation de sacs poubelle noirs pour les encombrants doit absolument être évitée. En cas d'utilisation, les sacs doivent impérativement rester ouverts pour permettre un contrôle visuel du contenu et de sa conformité par les équipes de collecte. Si des sacs poubelle sont présentés fermés aux encombrants (sauf s'ils sont transparents) ou s'ils contiennent des déchets non conformes, ils ne seront pas pris en charge.

- si sac fermé opaque : ***sera laissé sur place***
- si sac fermé, mais transparent et contenu conforme : ***sera collecté***

Quantité maximum : 1,5 m³, une longueur de 1,5 m pour des objets rigides, 2 m pour les objets souples et un poids de 70 kg maximum